

FLASH CFTC CE n° 30 : Janvier 2017

Retrouvez tous les mois sur notre blog www.cftcaev.com ce compte rendu **FLASH CFTC CE**

Tous les élus CFTC, au Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel et CHSCT vous présentent tous leurs vœux pour une excellente année 2017 à vous et ceux qui vous sont chers, dans vos vies personnelles comme professionnelles.

Jocelyne Vignon, Déléguée Syndicale



CONVOCATION EN REUNION EXTRAORDINAIRE A LA DEMANDE DES ELUS

Le Comité d'Entreprise s'est réuni en session extraordinaire le 17 Janvier à la demande unanime des élus. Ils ont constaté que les documents demandés par l'Expert Comptable dans le cadre de sa mission sur les Orientations Stratégiques n'ont pas été transmis par la Direction. **Les élus demandent précisions et une meilleure visibilité quant aux effets des orientations stratégiques du Groupe, notamment sur l'évolution de l'emploi et des compétences.** La Direction affirme n'avoir aucun document à transmettre, et confirme qu'une réunion du Comité de Pilotage GPEC le 19 janvier apportera des éléments de réponse. Par mesure conservatoire, les élus ont mandaté 2 élus pour agir en justice si nécessaire aux fins d'obtenir les éléments demandés.

Sur proposition du Comité d'Entreprise, la Direction a accepté de **prolonger par accord jusqu'au 28 Février la consultation sur les Orientations Stratégiques. La CFTC a bien sûr signé cet accord.** Ce délai supplémentaire doit permettre lors des réunions ordinaires du CE de Janvier et Février de compléter l'information des élus, notamment sur la situation économique et financière et la politique sociale, afin qu'ils puissent émettre un avis éclairé.

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)

Favorables : 9

Abstentions : -

Défavorables : -

- **Information consultation sur la situation économique et financière 2015/2016 et utilisation du CICE 2015**



Entamée depuis Novembre, la consultation s'est poursuivie par **l'examen du rapport complémentaire de l'Expert Comptable sur les comptes prévisionnels 2016.** En effet, la Direction financière n'avait pas été en mesure en Décembre de fournir les informations nécessaires à la finalisation du rapport sur l'année 2016. Le rapport sur les comptes prévisionnels 2016 met en avant **une indéniable amélioration du résultat opérationnel Marché grace notamment aux succès commerciaux.** L'expert a également souligné des changements importants imposés par la Groupe : transfert des revenus liés aux contrats fournisseurs multinationaux en UK, suppression de toutes les facturations intra-groupe ou frais de siège, compensation versée par le Groupe aux filiales. **Ce nouveau modèle laisse en fait les résultats du Marché France à la merci de décisions unilatérales du groupe,** sur lesquels aucune précision n'est apportées ni sur les modalités de calcul des opérations, ni sur le maintien des modalités dans le futur. Ainsi, chaque année, le Groupe interviendra de façon unilatérale et arbitraire sur la comptabilisation des revenus et des coûts en France, comme dans toutes ses filiales. Cette politique d'optimisation fiscale a bien entendu un impact important sur les comptes sociaux de GBT France, **affichant un résultat très dégradé par rapport à la réalité opérationnelle.** Dans leur avis les élus ont mis en avant cette mise sous condition du Groupe des résultats financiers France, et la dégradation arbitraire des comptes sociaux qui en découle.

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)

Favorables : -

Abstentions : -

Défavorables : 9

- **Information Consultation sur le plan Incentive Sales 2017**



Pour introduire la présentation, la Direction a indiqué qu'en 2016, **4 Sales du marché Français font partie des 11 meilleurs vendeurs au niveau global, et tous ont dépassé les 100% d'atteinte**. Le projet de Scorcard 2017 présente peu de changement par rapport à 2016, sur les critères et méthodologies. Deux nouveautés cependant : 1 critère majorant l'incentive de 10% dès que l'objectif est atteint à 100%. **Et l'introduction d'un critère « attachment rate » Hotel, y compris sur les ventes réalisées en 2016. Les élus CFTC ont relevé que les Sales n'ont plus de marge d'action sur des ventes finalisées en 2016** et déjà implémentées. La Direction a confirmé ce point, y opposant que **ce critère est conforme à la stratégie globale du Groupe mettant en convergence toutes les lignes de l'entreprise sur le développement des solutions et ventes hotel.**

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)

Favorables : 8

Abstentions : 1

Défavorables : -

- **Information sur la nouvelle grille d'évaluation NICE - GCE**



La Direction GSD avait informé les élus l'été dernier, qu'un projet était lancé en vue de **réviser et actualiser la grille d'évaluation NICE** au regard des progrès accomplis depuis le lancement du programme. Une équipe projet a donc été mise en place avec le concours de IDCC pour revisiter la grille d'évaluation. Le projet de grille présenté **étend l'évaluation au delà des aspects techniques de l'appel, à des dimensions plus comportementales et de qualité du discours commercial**. Quant à l'échelle d'évaluation, elle passe de 2 niveaux binaires (oui/non) à **3 niveaux (Oui/en cours/Non)** permettant de mieux appréhender les progrès des TCs. L'objectif de la direction est aussi par cette grille d'aider les TLs dans la mission de coaching des TCs de leurs équipes. **Les conditions techniques des écoutes NICE (nombre d'appels écoutés, durées, évaluations croisées) restent inchangés**. Pendant la période de formation aux nouvelles grilles, toutes les évaluations sont suspendues. **Les élus CFTC ont demandé à l'occasion de ce projet que la Commission NICE du CE soit remise en place**, la Direction a pris note de la demande sans y répondre pour l'instant.

- **Information Consultation sur les Orientations stratégiques**



Dans le cadre de la consultation en cours, **la Direction a refusé d'apporter plus de précisions en complément au Comité de Pilotage GPEC sur les effets potentiels sur l'emploi et les compétences**. La Direction affirme ne pas avoir d'évaluation chiffrée du nombre de postes qui pourraient être impactés, positivement ou négativement, en 2017 et encore moins à plus long terme, ni plus de détails sur les évolutions de compétences requises pour y répondre. **Les élus CFTC, sans mettre en doute les affirmations de la direction, ont néanmoins rappelé que cette analyse relève pleinement des obligations de l'employeur** dans le cadre de cette consultation d'une part, mais surtout pour garantir du maintien dans l'emploi et donner aux salariés acteurs de leur parcours professionnel les informations nécessaires pour s'inscrire dans une démarche de mobilité, interne ou externe.

La Direction a pris formellement l'engagement d'Informer **et Consulter tant le CHSCT que le CE avant la mise en œuvre du projet SMART en France pour répondre à ses obligations légales**, mais n'a pas pris d'engagement quand à quand ce projet serait soumis à la consultation des instances.

Points Reportés :

Avis Orientations stratégiques et Politique sociale

**Prochain CE ordinaire :
22 & 23 Février 2017**